











Bordereau de signature

2018/N°30 Avenant convention mise à disposition CS
Lacrouzette pour création vestiaires féminins

Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, SADM	29/06/2018	 Visa
Arnaud FABRE par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	29/06/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	05/07/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, SADM	09/07/2018	 Transmis
SADM		 Visa
SADM		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2018-07-09)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : lundi 9 juillet 2018 (2018-07-09)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/07/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin, à quinze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents : Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Absents excusés :

M. Jean-Michel BOUAT,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 27 juin 2018.

~~~~~  
**RAPPORT N°030/BUR – 06/18**

**OBJET : Lacrouzette - création de vestiaires féminin**

**Actualisation de la convention de transfert et de mise à disposition – mise à jour de l'annexe 8**

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 dite de "départementalisation", des conventions de transfert et de mises à disposition ont été passées avec les communes, où est implanté un centre de secours.

Cette convention a été signée le 11 octobre 2000 avec la commune de Lacrouzette.

Depuis, un premier avenant a été signé le 27 mai 2005 afin de mettre à disposition les biens initialement prévus en transfert en pleine propriété ;

Or aujourd'hui, de nouvelles modifications sont nécessaires pour permettre un meilleur fonctionnement du centre de secours, l'objectif étant la création de vestiaires féminin dans l'ancien local projection du foyer rural d'une superficie d'environ 9m<sup>2</sup> ; local que la Commune de Lacrouzette accepte de mettre à disposition du SDIS sous réserve de la délibération de son conseil municipal.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/07/2018**

- d'intégrer par avenant n°2, ces modifications dans l'annexe 8 qui liste les biens immeubles mis à disposition par la commune de Lacrouzette ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant proposé.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 09/07/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/07/2018***

**COMMUNE DE LACROUZETTE**

**AVENANT N°2**

**à la convention de Transfert  
et de mise à disposition  
des services et des moyens**

**au**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU TARN**

## EXPOSE DES MOTIFS

Le 11 octobre 2000 la commune de LACROUZETTE et le SDIS ont signé une convention de transfert aux termes desquels étaient définis les droits et obligations des différentes parties dans le cadre de la territorialisation des services d'incendie et de secours en application de la loi n°96.369 du 3 mai 1996 ; convention modifiée par avenant n°1 en date du 27 mai 2005 pour mettre à disposition les biens initialement prévus en transfert en pleine propriété ;

Pour répondre au nouveau besoin d'aménagement du centre de secours de LACROUZETTE, et notamment, la création de vestiaires féminins, la commune de LACROUZETTE met à disposition l'ancien local projection du foyer rural jouxtant le centre de secours et d'une superficie d'environ 9m<sup>2</sup>.

Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration en date du 27 juin 2018,

Il convient donc de modifier l'annexe 8 : « LISTE DES BIENS IMMEUBLES DE LA COLLECTIVITÉ DE LACROUZETTE MIS A DISPOSITION DU SDIS comme suit :

**ANNEXE 8 : LISTE DES BIENS IMMEUBLES DE LA  
COLLECTIVITÉ DE LACROUZETTE  
MIS A DISPOSITION DU SDIS**

## **ÉLÉMENTS INITIAUX**

Bâtiment R+1, construit en 1988, d'une surface totale de 230 m<sup>2</sup> accolé à un immeuble du type « L » appartenant à la commune de LACROUZETTE situé lieu-dit « La Bouriatte » commune de LACROUZETTE et comportant :

- x **REZ-DE-CHAUSSEE :**
  - x 3 travées (garage) ;
  - x vestiaire / sanitaires.
  
- x **ÉTAGE**
  - x 2 bureaux ;
  - x 1 standard ;
  - x 1 salle de réunion.

## **EXTENSION**

Avenant n°2 :

- x création de vestiaires féminin dans l'ancien local projection du foyer rural d'une superficie d'environ 9m<sup>2</sup>.

Fait en deux exemplaires.

A ALBI le :

Pour le SDIS,  
le Président,

M. Michel BENOIT

Pour la commune de Lacrouzette  
le Maire,

M. François BONO